

MARATHON DE MONTPELLIER



BULLETIN D'INSCRIPTION RELAIS – MARATHON DE MONTPELLIER 2018

A adresser à : SAS Point Course - 20, Avenue du Général Grollier - 34570 - PIGNAN

Par courrier avant le 17 Mars 2018 cachet de la poste faisant foi

NOM DE L'EQUIPE :				
CATEGORIE :		Masculine <input type="checkbox"/>	Féminine <input type="checkbox"/>	Mixte <input type="checkbox"/>
CHALLENGE :		Entreprise <input type="checkbox"/>	Club <input type="checkbox"/>	Sans <input type="checkbox"/>
NOM DE L'ENTREPRISE OU ASSOCIATION :				
Coureur 1	NOM		PRENOM	
Certificat médical Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Téléphone	... / ... / ... / ... / ...	Mail	
Si licencié(e)	Type Licence		N° Licence@.....
Coureur 2	NOM		PRENOM	
Certificat médical Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Téléphone	... / ... / ... / ... / ...	Mail@.....
Si licencié(e)	Type Licence		N° Licence	
Coureur 3	NOM		PRENOM	
Certificat médical Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Téléphone	... / ... / ... / ... / ...	Mail@.....
Si licencié(e)	Type Licence		N° Licence	
Coureur 4	NOM		PRENOM	
Certificat médical Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Téléphone	... / ... / ... / ... / ...	Mail@.....
Si licencié(e)	Type Licence		N° Licence	
Coureur 5	NOM		PRENOM	
Certificat médical Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Téléphone	... / ... / ... / ... / ...	Mail@.....
Si licencié(e)	Type Licence		N° Licence	
Coureur 6	NOM		PRENOM	
Certificat médical Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Téléphone	... / ... / ... / ... / ...	Mail@.....
Si licencié(e)	Type Licence		N° Licence	

TARIFS			
Prestation	Prix	Quantité	Total
Inscription du 01/01 au 28/02/2018	90€		
Inscription du 01/03 au 22/03/2018			

Réglé par Chèque n°..... Banque Montant de : €

Bulletin à renvoyer à l'adresse indiquée accompagné de la photocopie des licences OU des certificats médicaux et d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre du : MA2M

MARATHON DE MONTPELLIER



EXTRAIT DU REGLEMENT

Règlement complet disponible sur www.marathonmontpellier.fr

Article 2 : Equipes

Le nombre de coureurs constituant une équipe est de 6 personnes différentes. Dans le cas où une équipe serait constituée de moins de 6 personnes, celle-ci sera classée mais elle ne pourra prétendre au podium et aux récompenses.

Article 3 : Inscriptions

L'épreuve sera ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2002 et avant.

En application de la réglementation en vigueur (Article L. 231-3 du Code du Sport), ne seront acceptés que les participants présentant selon le cas :

- ❖ Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ❖ Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ❖ Une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ❖ Un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Tout certificat ne portant pas la mention requise sera considéré non valide et l'inscription refusée.
- ❖ Une autorisation parentale pour les participants non licenciés mineurs au jour de l'épreuve.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition rédigé en langue française ou une traduction en français devra être fournie.

Les inscriptions s'effectuent de préférence en ligne via le site internet du Marathon Montpellier Métropole, possibilité de s'inscrire par courrier jusqu'au 17 Mars le cachet de la poste faisant foi et sur place au village dans la mesure des dossards disponibles.

Article 4 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit y compris l'annulation de la compétition en cas de force majeure. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

RESPONSABLE EQUIPE	NOM		PRENOM	
	Téléphone	... / ... / ... / ... / ...	Mail@.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité. Je déclare que les coureurs inscrits sont couverts par une assurance personnelle et prendre sous leur responsabilité tout accident de santé pouvant être imputé à la suite directe de l'épreuve.

Date : ... / ... /

Signature

(Précédée de la mention "Lu et Approuvé")